



**BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU COTENTIN  
DECISION PRISE EN APPLICATION DU CODE GENERAL  
DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Le jeudi 13 février Deux Mille Vingt, à 14 heures 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni à la salle Henri Cornat située à la Mairie de Valognes (50700), sous la présidence de Monsieur Jean-Louis VALENTIN, Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin.

Nombre de Membres : 35  
Nombre de présents : 28

Nuls – Blancs – Abstention : 0  
Exprimés : Pour 28 – Contre 0

**Présents :** Mesdames GOSSELIN-FLEURY Geneviève, BURNOUF Elisabeth, CASTELEIN Christèle, MOUCHEL Evelyne et Messieurs VALENTIN Jean-Louis, ARRIVE Benoît, PILLET Patrice, LEPETIT Jacques, COQUELIN Jacques, PRIME Christian, LAMORT Philippe, LEFEVRE Noël, LEMYRE Jean-Pierre, MABIRE Edouard, LEBARON Bernard, LINCHEAU Jean-Marie, MARGUERITTE David, LEPOITTEVIN Gilbert, CROIZER Alain, DENIAUX Johan, LERENDU Patrick, ASSELINE Yves, DENIS Daniel, MELLET Daniel, DESTRES Henri, LAFOSSE Michel, CATHERINE Arnaud, BAUDIN Philippe.

**Excusés :** Mesdames DRUEZ Yveline, TAVARD Agnès, SOURISSE Claudine, GOSSWILLER Carole et Messieurs DUCHEMIN Maurice, HAMELIN Jacques, BOURDON Cyril.

**Réf - n° B10\_2020**

**OBJET : Signature d'une convention de partenariat entre la Communauté d'Agglomération du Cotentin, la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin et l'Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable**

**Exposé**

L'agriculture constitue un enjeu majeur pour le territoire du Cotentin par son importance économique, par son rôle structurant sur nos paysages, par rapport aux problématiques de la préservation des ressources naturelles et également en raison de fortes attentes sociétales en matière d'alimentation.

Dans le contexte des lois d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (2014) et EGalim (2018), la Communauté d'Agglomération du Cotentin souhaite affirmer son engagement sur les enjeux agricoles et alimentaires. Le contexte local sur la question de l'abattage nous conduit en outre à envisager ces enjeux en partenariat avec la Communauté de Communes de la Baie Du Cotentin (CCBDC).

Dès lors, la Communauté d'Agglomération du Cotentin et la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin ont acté le lancement d'une démarche de Projet Alimentaire Territorial (PAT) sur le périmètre du pays du Cotentin.

Pour construire ensuite notre projet, de nombreuses réflexions devront être engagées sur tous les aspects de la filière agricole, « du champ à l'assiette, de la fourche à la fourchette ».

La démarche s'appuiera d'abord sur un diagnostic partagé faisant un état des lieux de la production agricole et alimentaire locale, du besoin alimentaire du bassin de vie et identifiant les atouts et contraintes socio-économiques et environnementales du territoire.

Pour définir nos orientations et notre stratégie en la matière, l'état des lieux sera soumis à une période de concertation élargie, qui devra amener les acteurs (producteurs, transformateurs, distributeurs, consommateurs) à déterminer des objectifs communs en matière d'alimentation. Ces objectifs seront ensuite déclinés en actions concrètes à mettre en œuvre.

Pour engager cette période de concertation territoriale qui devrait intervenir en juin 2020, la Communauté d'Agglomération du Cotentin et la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin vont s'appuyer sur l'Agence Normande de Biodiversité et de Développement Durable (ANBDD) spécialisée dans l'accompagnement des acteurs privés et publics à la mise en débat des problématiques complexes, tels que le changement climatique et l'adaptation du littoral.

Ainsi, l'agence nous accompagnera pour l'organisation et l'animation de réunions territoriales pour partager le diagnostic et définir ensemble le but à atteindre à travers notre Projet Alimentaire Territorial.

Pour financer ce travail de concertation, nous souhaitons candidater à l'appel à projets coopération 16.4 de la Région Normandie « Création, Développement et Promotion des Circuits Courts et des Marchés Locaux ». Ce dispositif vise à accompagner une mutation des chaînes alimentaires existantes vers de nouvelles organisations, notamment dans un objectif de meilleure valorisation par la création et le développement de circuits courts et de marchés locaux.

Grâce à cet appel à projets financé par la Région et l'Europe, chaque partenaire pourra se faire financer directement son temps de travail à hauteur de 80 %.

En tant que coordonnateur de la démarche PAT, la Communauté d'Agglomération du Cotentin sera désignée chef de file sur cette opération en partenariat avec la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin et l'ANBDD.

Il faut noter que ce partenariat est le fruit d'une volonté d'ouverture en matière de concertation de notre collectivité, et d'une volonté de l'ANBDD d'une plus forte implication dans la question alimentaire dans les territoires, qui est un vecteur pour inciter les acteurs au changement.

**Aussi,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

**Vu** la délibération n° DEL2019\_002 du 07 février 2019 portant délégation de pouvoirs du Conseil au Bureau de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Modification n° 5,

**Par ces motifs, le Bureau communautaire après en avoir délibéré :**

- **Autorise** la signature de la convention de partenariat avec la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin et l'Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable (ANBDD),
- **Autorise** le Président, le Vice-Président ou le Conseiller Délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision.

*PJ : Convention de partenariat*



LE PRESIDENT,

Jean-Louis VALENTIN